



Association Loi 1901
Mairie 1 rue des Écoles - 15400 – Menet
06 07 78 32 99
Courriel : pierresdemenet@hotmail.com
Site Internet : www.pierresdemenet.com



REGLEMENT du SYMPOSIUM

33^{ème} Symposium International de Sculpture sur Pierre Du Samedi 12 juillet au Samedi 26 juillet 2025

Sur le Thème : L'esprit et l'Oiseau

Présentation

- Le Symposium International de Sculpture sur Pierre organisé par « l'Association Pierres de Menet » se déroule au cœur du Parc régional des Volcans d'Auvergne à Menet, labellisée « Petite Cité de caractère » dans le département du Cantal.
- Il a été créé en 1992 pour valoriser l'histoire et le patrimoine de ce village fondé par d'anciens tailleurs de pierres de trachyte, de tuf volcanique (ou Piperno) et de phonolite. Spécifiques à ce secteur uniquement, ces variétés de roches sont traditionnellement travaillées pour le bâti, la couverture et la sculpture dans ce village.
- L'esprit de convivialité et de partage est nécessaire pour la bonne réalisation du symposium.

Article 1: Conditions de travail - Assurance

- Les sculpteurs travaillent le trachyte extrait en carrière (densité 2,5). Dureté équivalent granit : **Attention prévoir outillage adapté**. Eviter les disques segmentés. Les sculpteurs devront apporter leur outillage personnel, notamment les disques diamantés et ciseaux tungstènes (les ciseaux aciers ne sont pas conseillés). Les outils personnels doivent être utilisés conformément aux règles de sécurité. En cas d'outils prêtés par l'association, ces derniers ne devront pas être modifiés, pour ne pas porter atteinte à la sécurité de tous. Les sculpteurs devront porter les protections appropriées (chaussures de sécurité, lunettes, etc...) La liste d'outils indispensables et conseillés se trouve en annexe. Une attestation d'assurance responsabilité civile est demandée.
 - Les sculpteurs doivent arriver au gîte où ils résideront le samedi 12 juillet dans l'après-midi.
 - Le symposium démarre le dimanche 13 juillet 9h et finit le vendredi 25 juillet au soir. Départ des artistes le samedi 26 juillet avant 10h.
 - Les artistes sont tenus, s'ils veulent être indemnisés, d'être présents près de leur œuvre, afin de pouvoir la décrire et la présenter au public, le jour de la clôture, le vendredi 25 juillet, avant le tirage au sort de la tombola.
 - Une pièce ou 2 pièces de petites dimensions doivent être exécutées sur place ou fournies gratuitement par l'artiste pour la tombola.
- L'association fournit des blocs de trachyte, d'1 mètre cube maximum, **non équarris**, ébauchés, de **dimensions approximatives** à celles demandées par l'artiste, (sa densité qui est de 2,6 est composée essentiellement de feldspath et de silice).
- Le travail en carrière aura lieu pendant 4 jours, **les 13, 14, 15 et 16 juillet ; ce n'est qu'un dégrossissage**. C'est le seul moment où les outils électroportatifs sont autorisés.
 - Puis les œuvres seront déplacées sur la place du foirail de Menet le jeudi 17 juillet en journée.
 - Sur la place, les machines ne sont plus autorisées.

- Compte tenu de la tradition de taille de pierre à la main de Menet, les sculpteurs travailleront ensuite obligatoirement la finition avec des outils manuels, en présence du public, au cœur même du village, du jeudi 17 au vendredi 25 juillet jusqu'à 13h. L'après-midi du 25 juillet étant réservé à la tombola et à la présentation des œuvres au public, lors de la manifestation de clôture.
- L'horaire de début d'activité autorisé : pas avant 9h.
- L'échange avec le public venu à leur rencontre contribuera, ainsi, à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.
- Une pharmacie de 1^{er} secours sera mise à disposition des artistes.

Article 2: Frais de déplacement - Nourriture - Hébergement

- En fonction de la distance, une partie sera pris en charge par l'association pour les artistes sélectionnés comme suit :
Barème : 275€ jusqu'à 2000km, 360€ jusqu'à 4000km, 860€ jusqu'à 10000km, 1500€ au-delà de 10000km.
- L'hébergement est pris en charge par l'association du samedi 12 juillet dans l'après-midi, au samedi 26 Juillet avant 10h du matin, heure à laquelle le logement sera remis au propriétaire du gîte.
- Les repas du matin, midi et soir sont pris en charge par l'organisation, au village (du dimanche 13 juillet au matin au samedi 26 juillet au matin). Pour les régimes alimentaires spécifiques veuillez prévenir à l'avance.
- Les frais personnels tels que téléphone, boissons hors repas etc., seront à la charge des participants. Il n'y a pas d'accès wifi dans l'hébergement mais l'accès est possible dans les commerces du village.
- Les frais et conditions de séjour (hébergement, repas, etc...) des éventuelles personnes accompagnatrices ne sont pas pris en charge par l'association qui devra être prévenue avant pour pouvoir trouver une solution à cette éventualité. L'éventuel accompagnant ne doit pas aider pour la réalisation de l'œuvre.

Article 3: Date et conditions de dépôt des candidatures

- La candidature est déposée gratuitement.
- Un dossier complet devra être envoyé plutôt par mail en **format PDF** à : pierresdemenet@hotmail.com
Un dossier papier peut également être adressé par voie postale au siège de l'association : Mairie de Menet - 1 rue des Écoles - 15400 MENET
Date limite : avant le 2 février 2025
Le choix des candidats sera fait autour du 15 février 2025.

Article 4: Composition du dossier

- Le dossier sera obligatoirement composé :
 - du présent règlement daté et signé, constituant un engagement de participation au symposium sur la totalité de la durée de celui-ci en cas de sélection,
 - d'une attestation d'assurance de responsabilité civile
 - du CV en deux parties, avec coordonnées pour contact, dont un N° de téléphone et une adresse email, liens vers site web ou page de réseau social, une première partie concernant les œuvres en pierre, une seconde partie, le cas échéant, concernant les œuvres dans d'autres techniques.
 - de croquis et/ou photo(s) DIMENSIONNÉS du projet
 - d'un court texte expliquant la démarche artistique sur l'œuvre originale en lien avec le thème du symposium.
 - De quelques photos, coupures de presse, références représentatives du parcours artistique.

Article 5: Sélection des candidats

- Les sculpteurs sélectionnés seront prévenus aux alentours du 15 février 2025 par mail et/ou texto.
- La liste des sculpteurs sélectionnés sera également mise sur le site officiel
- Les sculpteurs présenteront leur démarche artistique et leurs œuvres lors d'une soirée nocturne. Il est recommandé de préparer un texte de présentation n'excédant pas 20 minutes.

Article 6: Indemnités

- La ou le sculpteur recevra au total 1500€ (mille cinq cents euros) d'indemnité à la fin du symposium pour la réalisation de sa sculpture, auquel s'ajoute le montant des frais de déplacement (cf. article 2).

Article 7 : Droit de propriété

- Les œuvres deviendront la propriété de l'association Pierres de Menet, qui se garde aussi le droit à l'image et à la vente ou des différents supports photographiques effectués pendant le symposium. Le prix de vente sera de 3000€ afin de couvrir les différents frais de l'association pour l'évènement.

Article 8 : Partage

- Pendant le Symposium, se dérouleront les 23èmes Rencontres Européennes avec 50 jeunes de nationalités différentes avec des possibilités d'échanges artistiques ainsi qu'un stage de sculpture tous niveaux.

NOM : Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexe :

Liste des outils indispensables conseillés :

Disqueuse diamètre 230

Meuleuse diamètre 125

Disques diamant pour granit

Outillage à poncer manuel pour granit

Gros poinçon ou broche + gradine grain d'orge + ciseaux droits en tungstène, pour granit